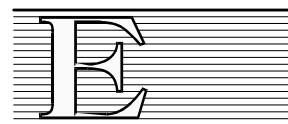




**NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.: LIMITÉE

E/ECA/CM.37/9
21 mai 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Trente-septième session de la Commission/Conférence
des ministres africains des finances, de la planification et
du développement économique

Kampala
21 - 22 mai 2004

**RAPPORT DE LA VINGT-TROISIEME REUNION DU COMITE D'EXPERTS
DE LA CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DES FINANCES, DE LA
PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Kampala
18 - 20 mai 2004**

A. PARTICIPATION

1. La vingt-troisième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique s'est tenue à Kampala du 18 au 20 mai 2004. Madame Kamilla Gumede, Directeur général adjoint du Trésor public de la République sud-africaine a prononcé le discours d'ouverture au nom de Monsieur Lesetja Kganyago, Président du Bureau du Comité d'experts. Son discours a été suivi par une allocution de M. K.Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de l'allocution de bienvenue de Monsieur Gerald Ssendaula, Ministre des finances, de la planification et du développement économique de la République de l'Ouganda.

2. Ont participé à la réunion les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les institutions spécialisées et les organismes des Nations Unies suivants étaient également représentés: la Banque mondiale, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Fonds monétaire international (FMI), Habitat, l'Institut régional africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI), l'Organisation des Nations Unies (Siège et Bureau chargé des Commissions régionales à New York), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Bureau du Conseil spécial sur l'Afrique.

4. Des observateurs des organisations suivantes ont assisté à la réunion: Aide Ok Camp ; African Business Round Table-East Africa ; Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) ; Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ; DECD ; Département britannique du développement international (DFID) ; Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ; Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ; Madhavani International ; Uganda Finance Trust Ltd ; et Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ÉLECTION DU BUREAU

5. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion;
2. Élection du Bureau, adoption de l'ordre du jour et du programme de travail;
3. Aperçu de la situation économique et sociale de l'Afrique;
4. Présentations du secrétariat sur chaque point du document de synthèse, suivies d'un débat général. Les communications et les débats seront axés sur les points suivants :

- Intégrer la politique commerciale dans les stratégies nationales de développement;
 - Rapport d'activité sur les travaux technique conjoints de la CEA et de l'OCDE concernant les examens mutuels de l'efficacité du développement;
 - Bref rapport sur les conclusions de la réunion du Groupe d'experts sur la dette extérieure de l'Afrique.
5. Questions statutaires :
- Examen du rapport annuel sur les activités de la CEA, 2004;
 - Examen du Rapport sur l'étude extérieure des activités de la CEA depuis 1996;
 - Note du Secrétariat relative aux propositions en vue de renforcer l'efficacité du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique;
 - Autres questions statutaires.
6. Projet de plan-programme biennal proposé pour la période biennale 2006-2007;
7. Questions diverses;
8. Examen et adoption du Rapport du Comité;
9. Clôture de la réunion.

Élection du Bureau

6. Le Bureau suivant a été élu à l'unanimité par le Comité :

Président :	Ouganda
Premier Vice-Président:	Niger
Deuxième Vice-Président:	Mauritanie
Troisième Vice-Président:	Guinée équatoriale
Rapporteur:	Zambie

C. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Discours d'ouverture

7. Au nom du Président sortant du Bureau (Afrique du Sud), Madame Kamilla Gumedé, Directeur général adjoint du Trésor public de la République sud-africaine, a remercié la CEA pour l'intérêt et la précision des sessions de sa Conférence des ministres, qui offraient des occasions majeures d'étudier des questions importantes pour l'Afrique. Elle a donné des exemples de la façon dont les questions débattues à la Conférence ont influé par la suite sur le discours relatif au développement international. Elle a remercié les États membres d'avoir confié la Présidence des deux dernières conférences à l'Afrique du Sud.

8. Madame Gumedé a noté que l'Afrique du Sud avait pris la présidence durant la Conférence de 2002 tenue en Afrique du Sud, dont le thème avait été le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, que le Mécanisme était désormais en place, que le Ghana allait faire l'objet d'une évaluation par les pairs quelques jours plus tard et que pas moins de 20 pays

étaient disposés à se soumettre au Mécanisme. Elle a souligné l'importance de l'apprentissage par les pairs et de la détermination à mettre en œuvre des stratégies de développement d'inspiration africaine, qui auraient un écho sur l'efficacité du continent dans d'autres secteurs.

9. Le Ministre ougandais des finances, de la planification et du développement économique, M. Gerald Ssendaula, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de son Gouvernement, soulignant que les débats seraient cruciaux pour le développement du continent. Il a exprimé l'espoir qu'ils seraient axés sur les politiques ayant une incidence directe sur la vie des Africains, qui sont nombreux à vivre dans une pauvreté abjecte. Le commerce était un bon moyen d'assurer une croissance réductrice de pauvreté et le thème de la conférence était particulièrement opportun.

10. Le Ministre a expliqué que le commerce revêtait une importance capitale pour le développement de l'Afrique mais il a noté avec préoccupation qu'il était entravé par plusieurs contraintes externes et intérieures. Sur le plan externe, les pays africains se heurtaient à diverses formes de subventions et de tarifs, qui entravaient l'accès de leurs produits, agricoles notamment, aux marchés des pays développés, de sorte que le continent ne pouvait pas exploiter son avantage comparatif.

11. Le Ministre a exprimé l'espoir que les négociations en cours dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres instances (en ce qui concerne, par exemple, l'Accord «Tout sauf les armes» de l'Union européenne et la Loi des États-Unis sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (AGOA)) bénéficieraient à l'Afrique. A cet égard, il a demandé aux pays africains de parler d'une voix unifiée durant ces négociations commerciales internationales et de chercher à renforcer leur pouvoir de négociation en partageant leurs expériences et en renforçant leurs capacités dans le domaine des négociations commerciales.

12. Parmi les défis que devaient relever les pays africains sur le plan intérieur, M. Ssendaula a cité un environnement peu porteur et des infrastructures économiques inadéquates. Il existait en Ouganda un consensus selon lequel une croissance tirée par les exportations, la libéralisation des marchés des devises et la création d'un environnement propre à attirer l'investissement privé étaient la clef de la relance de l'économie.

13. M. Ssendaula a demandé à tous les participants de tenir des discussions franches et significatives qui renforceraient la compréhension mutuelle des politiques et stratégies que les pays africains devaient adopter pour vivre pleinement le XXI^e siècle.

14. Le Secrétaire exécutif de la CEA, M. K.Y. Amoako, a souhaité la bienvenue à tous les participants et il a remercié le Gouvernement ougandais d'accueillir la réunion.

15. Pour le Secrétaire exécutif, le thème de la Conférence, *Intégrer la politique commerciale dans les stratégies nationales de développement*, était d'actualité car, durant l'année écoulée, les questions liées à la politique et aux capacités de négociations commerciales avaient beaucoup préoccupé les pays africains. Pour sa part, la CEA avait créé une nouvelle Division du commerce et de l'intégration régionale pour mieux répondre aux besoins grandissants de ses États membres en matière d'assistance dans le domaine commercial. Elle avait également mis en place un Centre africain pour les politiques commerciales chargé de mener pour l'Afrique des recherches, des activités de formation et des services consulatifs indépendants sur les politiques et les négociations commerciales.

16. M. Amoako, a annoncé que le *Rapport économique sur l'Afrique, 2004* de la CEA, qui devait paraître peu après, posait la question fondamentale de savoir si la libéralisation du commerce entraînait toujours la croissance économique. Il a souligné que, jusqu'à présent, la libéralisation significative engagée par les pays africains n'avait pas entraîné les transformations escomptées dans leurs économies. Le *Rapport économique sur l'Afrique, 2004* exhortait donc l'Afrique à tirer les enseignements de l'expérience asiatique, où les politiques commerciales ne se cantonnaient pas au protectionnisme et à la maximisation des revenus, mais contribuaient à la réalisation d'objectifs stratégiques de développement.

17. Le Secrétaire exécutif a rappelé que lorsqu'il a pris ses fonctions, en 1995, l'utilité stratégique de la Commission était déjà mise en doute et qu'une réforme urgente s'imposait. Le processus de réforme avait obtenu un appui significatif de la part des États membres, du Secrétaire général et de l'ensemble de la communauté du développement. Il importait toutefois de faire une pause et de réfléchir sur ces changements et il fallait se féliciter que la Conférence des ministres tenue à Johannesburg en 2002 ait demandé une évaluation de l'impact des réformes. A cet égard, le Secrétariat avait consulté les États membres et il était parvenu à un consensus sur le processus d'évaluation, qui avait déjà commencé. Ce dernier avait toutefois coûté à la Commission plus de 200 000 dollars des États-Unis.

18. Le Secrétaire exécutif a demandé aux États membres de suivre de plus près les priorités de la Commission ainsi que de nommer et d'envoyer des délégués pour participer aux réunions des comités techniques de la CEA et y contribuer directement. Cela montrerait que les pays peuvent s'approprier pleinement les programmes de la CEA et alléger ses contraintes financières.

19. Le Secrétaire exécutif a proposé que les États membres étudient tous les moyens de financer leur participation aux activités de la Commission. D'après lui, relancer le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (FASNUDA) donnerait aux États Membres une excellente occasion de manifester leur détermination à élargir les programmes de la CEA face aux multiples défis que le continent doit relever.

Aperçu de la situation économique et sociale en Afrique [point 4 de l'ordre du jour]

20. Dans son introduction, le nouveau Président du Bureau, M. Chris Kassami, a remercié le Comité de la confiance qu'il avait témoignée au Bureau en l'élisant et félicité le secrétariat pour son excellente préparation de la réunion. Il a souligné qu'il fallait des politiques commerciales bien conçues pour promouvoir le développement économique et social, la priorité devant aller aux politiques qui produisent des résultats tangibles dans des délais raisonnables. Il a ensuite invité le secrétariat à présenter la Vue d'ensemble du *Rapport économique sur l'Afrique, 2004*.

21. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport économique sur l'Afrique, 2004 : Exploiter le potentiel commercial de l'Afrique dans le contexte de l'économie mondiale – Vue d'ensemble*, présenté sous la cote E/ECA/CM.37/6. Il a été informé des principales conclusions figurant dans la vue d'ensemble:

22. *Accélération de la croissance*: Par rapport aux années 80 et au début des années 90, les performances économiques de l'Afrique s'étaient améliorées au cours des dernières années

écoulées. L'analyse des données actualisées montrait que le taux de croissance des pays africains était passé de 3,2% en moyenne en 2002 à 3,6% en 2003. Cette amélioration s'explique par une reprise économique mondiale plus forte que prévu, par la hausse des cours du pétrole et par l'augmentation de la production d'hydrocarbures, la hausse des cours des produits de base, l'accroissement des investissements étrangers directs (IED), de bons résultats macroéconomiques ainsi que de bonnes conditions météorologiques. En 2003, le taux de croissance a été de 4,7% en Afrique du Nord et de 3,1% en Afrique subsaharienne.

23. *Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement* : En 2003, quatre pays seulement avaient enregistré le taux de croissance de 7% ou plus requis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015.

24. *Performances macroéconomiques* : Les performances macroéconomiques du continent sont restées relativement bonnes. En 2003, le déficit du compte courant a diminué, le déficit budgétaire était, dans une large mesure, maîtrisé et l'inflation n'a augmenté que d'environ 10% par rapport à l'année précédente.

25. *Assurer une croissance soutenue et réduire la pauvreté* : Il a été noté que, pour parvenir à un taux de croissance durable et réduire la pauvreté, il convenait de prendre des mesures complémentaires. Au niveau national, il faudrait maintenir les bonnes performances économiques, mettre en œuvre des politiques de développement favorables aux pauvres, résoudre les conflits, renforcer l'intégration régionale et lutter contre l'épidémie de VIH/sida. Un engagement ferme en faveur du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs contribuerait à créer les conditions favorables à la bonne gouvernance économique et des entreprises. La Communauté internationale devrait, notamment, trouver des mesures plus efficaces pour résoudre le problème de la dette africaine, améliorer l'accès des exportations africaines aux marchés et renforcer l'obligation redditionnelle mutuelle.

26. Dans les débats qui ont suivi, le Comité s'est inquiété de la lenteur des progrès de l'Afrique sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a noté qu'au rythme actuel, nombre de pays africains n'atteindraient pas ces objectifs. En ce qui concerne les réussites des pays en développement d'Asie qui appliquaient des politiques de développement tiré par les exportations, le Comité a estimé que, même si de nombreux pays africains étaient parvenus à mettre en place de bons fondamentaux macroéconomiques et à créer un environnement politique stable, ces mesures n'avaient pas permis de diversifier l'économie ni de relancer les exportations de façon satisfaisante.

27. Le Comité a souligné que les pays africains devaient mobiliser les investissements nationaux et internationaux pour améliorer leurs possibilités de croissance. Il a noté qu'il fallait absolument assurer la paix et la sécurité pour attirer les investissements. Il fallait également mettre en valeur les ressources humaines du continent car les pays ne pouvaient plus attirer l'investissement étranger en faisant valoir qu'ils avaient une main-d'œuvre non qualifiée et de bas salaires. La mise en valeur des ressources humaines est d'autant plus importante sur le continent que la majorité de la population africaine a moins de 25 ans. En d'autres termes, il fallait aussi améliorer l'état de santé des populations et, en particulier, lutter contre l'épidémie du VIH/sida en Afrique. Pour que les pays deviennent plus compétitifs, il faudrait favoriser le développement du secteur privé en améliorant les structures de la planification, de la gestion et de l'organisation.

28. Le Comité a fait remarquer que les mesures susmentionnées contribueraient à créer un environnement favorable aux activités du secteur privé, qui étaient essentielles pour ne plus être tributaire des produits de base et créer de la valeur ajoutée. Les participants ont souligné la nécessité de disposer d'infrastructures physiques fiables à cet égard. Les participants ont également estimé qu'il fallait améliorer la compétitivité des économies africaines sur les marchés internationaux. Pour ce faire, il fallait des investissements substantiels dans les infrastructures économiques et sociales.

29. Ils ont souligné l'importance de la coopération Sud-Sud, qui devait être encouragée en tant que moyen d'accroître l'autonomie et de réduire la dépendance à l'égard de l'aide. Ils ont également souligné la nécessité d'améliorer la production vivrière et la sécurité alimentaire du continent pour réduire la dépendance à l'égard des importations alimentaires. Ils ont souligné qu'il fallait améliorer la position de négociation des pays africains dans les processus de négociations commerciales multilatérales, élargir l'accès aux marchés des exportations africaines, et accroître les flux de ressources extérieures vers le continent.

30. Le Comité a noté qu'il fallait résoudre les problèmes liés à la faible productivité ainsi qu'à la gouvernance, qui nuisaient à la performance de l'Afrique.

31. Le Secrétaire exécutif de la CEA a apporté des précisions sur certaines questions soulevées en ce qui concerne le programme de travail de la Commission. Il a déclaré que, pour la CEA, les objectifs du Millénaire pour le développement devaient être le point de départ d'un développement généralisé en Afrique et il a proposé que la Conférence ministérielle suivante leur soit consacrée. Étant donné l'importance des ressources requises pour atteindre ces objectifs, soit un montant estimé à 50 milliards de dollars, la participation du secteur privé était cruciale. L'Afrique doit donc absolument remédier à son grave déficit en capacités, ce que soulignait le rapport sur la gouvernance en Afrique, en cours d'élaboration. La faiblesse de la productivité et le chômage généralisé compromettaient encore davantage la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En ce qui concerne la voie à suivre, le Secrétaire exécutif a déclaré que la CEA examinerait les questions intimement liées que sont le commerce, la dette et l'aide dans le cadre de l'obligation redditionnelle mutuelle de l'Afrique et de ses partenaires de développement. Les défis de l'Afrique devaient être abordés sous le thème général des objectifs du Millénaire pour le développement à la prochaine session de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique.

32. **Recommandations :** A la suite des débats, plusieurs recommandations ont été formulées à savoir :

33. Le Comité a recommandé que l'on entreprenne des travaux supplémentaires pour produire une analyse comparée du développement réussi de l'Asie et de l'expérience de l'Afrique, afin que les pays africains puissent cerner les domaines dans lesquels le continent était en retard.

34. En ce qui concerne les données présentées, le Comité a insisté sur la nécessité de mettre davantage l'accent sur la qualité de la croissance, plutôt que sur les statistiques globales de la croissance. Celles-ci ne seraient utiles qu'en cas d'amélioration du bien-être des populations, du fait de la croissance.

35. Le Comité a également recommandé de désagréger l'analyse des données au niveau des pays, pour examiner les facteurs déterminants clefs de la croissance, qui varient d'un pays à l'autre, en fonction de la situation propre à chacun d'eux. Les facteurs déterminants de la croissance des pays riches en ressources naturelles peuvent être différents de ceux des pays dotés de ressources limitées.

Présentations du secrétariat sur chaque point du document de synthèse, suivies d'un débat général [point 5 de l'ordre du jour]

- ***Intégrer la politique commerciale dans les stratégies nationales de développement***

36. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a fait une présentation sur le thème de la conférence, *Intégrer la politique commerciale dans les stratégies nationales de développement*. La présentation a porté sur l'ensemble de mesures nécessaires – aux niveaux national et international – pour intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement. Elle a également fait ressortir les défis à relever pour élaborer une stratégie cohérente de politique commerciale qui appuie une stratégie de développement plus générale.

37. Le Comité s'est réjoui de la pertinence du thème de la conférence, pour les pays africains. Il a indiqué que le thème était important à deux titres. D'abord, en raison de l'importance croissante du commerce, ainsi que des négociations commerciales, dans le dialogue sur les orientations des pays africains. Ensuite, du fait que, jusqu'à présent, les pays africains n'ont pas tiré des avantages importants du commerce et doivent donc trouver le moyen d'intégrer le commerce dans leurs stratégies nationales de développement pour se donner plus de moyens d'exploiter les débouchés créés par le nouveau système commercial multilatéral.

38. Le Comité a félicité le secrétariat pour la qualité de la présentation et pour l'analyse détaillée du problème de l'intégration du commerce qui figure dans le document de synthèse (E/ECA/CM.37/2).

39. Pour mettre en évidence la marginalisation de l'Afrique dans le commerce mondial, on a rappelé que si, en 1980, le continent contribuait pour 6% au commerce mondial de marchandises, en 2003, sa part n'était plus que de 2,3%. Cette évolution décevante est en contraste frappant avec le cas de la Chine. En effet, en 1980, la Chine contribuait pour moins de 1% du commerce mondial de marchandises et, en 2003, pour environ 6%, soit pratiquement la part de l'Afrique en 1980. Cette différence de performance s'explique notamment par le fait que les pays asiatiques appliquent des politiques commerciales dynamiques, alors que les pays africains ont, jusqu'à présent, adopté des politiques commerciales statiques. Elle s'explique également par le fait que les pays africains dépendent exclusivement des produits primaires, qui ne sont traditionnellement pas les principaux moteurs de la croissance économique.

40. Il a été noté que, si quelques pays de la région ont tiré parti des arrangements commerciaux préférentiels, d'autres n'ont pas su en tirer des avantages substantiels. La Loi des États-Unis sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (AGOA) a servi à illustrer ce point. En effet, bien que cette loi ait eu des effets positifs dans certains pays, en termes d'accroissement de l'investissement étranger direct de l'emploi et du revenu national,

dans l'ensemble, les avantages ont été limités, à cause des « produits sensibles » exclus de la liste préférentielle, des règles d'origine trop strictes, et de la durée limitée de cette loi. Ces restrictions en limitent l'impact positif.

41. Il a été signalé au Comité qu'une étude récente de la Banque mondiale chiffre la détérioration cumulée des termes de l'échange de l'Afrique au cours de la période 1970-1997 à près de 120% de son PIB. Le Comité a également été informé que l'Afrique avait perdu son avantage comparatif et sa compétitivité, en ce qui concerne de nombreux produits de base importants. L'indice de la compétitivité industrielle, établi par l'ONUDI, montre également que, de 1985 à 1997, plusieurs pays africains ont reculé dans le classement, ce qui traduit une perte progressive de compétitivité internationale dans le domaine de la production industrielle. Pour inverser cette tendance, il faudrait des mesures propres à diversifier la base des exportations et à réduire la vulnérabilité des économies africaines, ainsi que la détérioration des termes de l'échange.

42. A cet égard, il a été jugé nécessaire d'adopter des politiques commerciales plus stratégiques tendant à promouvoir simultanément la diversification des exportations et la compétitivité générale des économies africaines. Cela suppose l'adoption de politiques cohérentes et une coordination interministérielle plus étroite – autrement dit, intégrer le commerce dans les politiques nationales.

43. Le Comité a reconnu que l'intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement était une question interministérielle, touchant à plusieurs responsabilités et programmes gouvernementaux, d'où la nécessité d'une coordination et d'une cohérence des politiques entre les divers ministères et départements. Grâce à une telle démarche, les mesures prises pour atteindre les objectifs en matière de commerce sont conformes aux grands objectifs de développement national d'un pays donné.

44. Le Comité a noté que, s'il est crucial de prendre des mesures au niveau multilatéral pour stimuler les performances commerciales des pays africains, il y a néanmoins des contraintes à résoudre au niveau national, telles que : obtenir des sources appropriés et prévisibles de financement pour améliorer la compétitivité ; renforcer les capacités commerciales ; améliorer les services de facilitation du commerce ; résoudre les incidences budgétaires de la libéralisation du commerce ; et identifier des domaines clefs où il est nécessaire de renforcer les politiques nationales pour rendre l'économie plus compétitive. D'autres domaines importants nécessitant un renforcement des politiques nationales sont, notamment, les secteurs de l'énergie et des transports, qui affaiblissent souvent les résultats à l'exportation.

45. Au niveau international, il a été souligné que les pays africains devaient relever des défis sérieux touchant à leurs capacités dans les négociations commerciales et il a été suggéré que les pays africains et la communauté internationale fassent des efforts pour résoudre ces difficultés.

46. Le Comité a été informé de l'évolution récente des négociations commerciales dans le cadre du Cycle de Doha. Il a été souligné qu'après l'impasse de la réunion ministérielle de l'OMC à Cancún, les négociations n'avaient guère avancé. Cependant, un certain nombre d'événements survenus des deux semaines précédentes pourraient améliorer les chances de faire avancer les négociations. Il s'agissait, notamment, de la décision de l'Union européenne de supprimer les subventions à l'exportation si les États-Unis faisaient de même et de l'engagement

pris par les pays de l'OCDE, lors de leur récente réunion à Paris, de convenir d'un cadre, d'ici à fin juillet 2004.

47. Les questions à l'étude sont notamment les suivantes : le calendrier relatif à l'adoption d'un cadre des négociations, ainsi que la formule à appliquer pour réduire les tarifs ; la façon de traiter l'érosion des préférences, ainsi que le soutien à l'agriculture de l'OCDE ; la façon de traiter les aspects des négociations relatifs au développement. L'agriculture, l'accès aux marchés des produits non agricoles et le coton ont été qualifiés de domaines prioritaires pour les pays africains dans les négociations actuelles. En ce qui concerne l'initiative relative au secteur du coton, la principale question était de savoir s'il fallait l'aborder dans le contexte des négociations sur l'agriculture ou en tant que sujet à part. On se demande également si l'aspect commercial du problème du coton devrait être distinct de l'aspect relatif au développement. Enfin, il y a lieu de savoir quand éliminer les subventions de l'OCDE accordées au coton et comment verser une indemnisation aux pays touchés.

48. Le Comité a insisté sur la nécessité de formuler des suggestions et des recommandations concrètes pour améliorer la position commerciale de l'Afrique. Il a jugé cette recommandation importante, parce que plusieurs pays de la région avaient appliqué plusieurs mesures classiques, sans grand succès. La difficulté que connaissait le Mali dans la diversification a été citée comme exemple. Le Comité a suggéré de mettre davantage l'accent technologique, l'amélioration des qualifications et la réalisation du potentiel du secteur privé pour parvenir à la diversification des exportations en Afrique. Il a également jugé nécessaire d'évaluer le potentiel d'exportation de l'Afrique pour déterminer les catégories de biens qu'elle pourrait exporter avec succès. A cet égard, le Comité a relevé que le Centre africain pour les politiques commerciales, récemment créé par la CEA, pourrait aider les pays africains à définir leurs priorités en matière de politique commerciale et à mener des négociations commerciales.

49. Les participants ont également soulevé la question de la nécessité d'approfondir la privatisation des entreprises dans le secteur des télécommunications. Selon certains d'entre eux, la privatisation permettrait de réduire les coûts des transactions et d'accroître la part de l'Afrique dans le système commercial mondial. Il serait nécessaire d'instaurer un partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour régler les problèmes de faiblesse de l'investissement en matière d'infrastructures des télécommunications et des transports.

50. Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité d'intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement et ont noté, à cet égard, que les documents de stratégies pour la réduction de la pauvreté (DSRP) pourraient constituer un cadre approprié à cette fin. Cependant, il a été suggéré d'élaborer une nouvelle génération de DSRP pour pallier les limites des DSRP actuels. Le Comité a fait d'autres recommandations concernant : la nécessité d'adopter des politiques commerciales dynamiques pour renforcer la concurrence ; la nécessité de lancer davantage d'initiatives de renforcement des capacités des pays africains ; la simplification des formalités aux frontières et l'harmonisation des procédures douanières entre les pays africains ; la réduction du coût des transports et des goulets d'étranglement pour réduire le coût des transactions et développer le commerce intra-africain ; les réformes fiscales nationales visant à réduire la vulnérabilité créée par la dépendance à l'égard des recettes provenant des taxes sur le commerce ; la nécessité de promouvoir l'intégration régionale en tant qu'étape vers une insertion plus rapide de l'Afrique dans l'économie mondiale ; l'importance d'institutions nationales fortes ; la nécessité d'appuyer la recherche, et les structures de gestion et de planification pour améliorer la qualité des produits exportés par l'Afrique ; la nécessité

d'impliquer les pays africains dans le travail des organes normatifs internationaux ; et la mise en place d'un mécanisme de coordination ministériel.

Rapport d'activité sur les travaux techniques conjoints de la CEA et de l'OCDE concernant les examens mutuels de l'efficacité du développement[^] [Point 6 del'ordre du jour]

51. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat de la CEA a rendu compte des activités menées par la CEA et l'OCDE dans le cadre de l'examen mutuel de l'efficacité du développement. Le Comité a pris note de ce compte rendu, qui donnait les antécédents du processus d'examen mutuel. La décision d'entreprendre cet examen datait de la Conférence des ministres de l'année précédente, qui avait été consacrée au thème de «*L'obligation redditionnelle mutuelle pour l'efficacité du développement*». Le Conseil de l'OCDE a examiné et approuvé le processus d'examen mutuel. Le rapport de l'examen devait être publié en mai 2005. Le Comité a été informé que l'examen était axé sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'amélioration de la gouvernance politique et économique, l'accroissement des flux d'aide, l'amélioration de la qualité de l'aide, l'amélioration de la cohérence des politiques et le renforcement de la capacité de développement.

52. Au cours des discussions qui ont suivi, plusieurs participants ont souligné que l'examen devait porter aussi sur la quantité de l'aide puisque la plupart des pays donateurs n'atteignaient pas l'objectif arrêté au niveau international de 0,7% de leur PIB. A cet égard, il a été souligné que le volume d'aide publique au développement (APD) était trop faible et que les retards dans les décaissements étaient trop longs. Dans ce contexte, les participants ont estimé que les pays africains répondaient déjà aux exigences des pays de l'OCDE en termes de responsabilité mutuelle et ils espéraient que les pays de l'OCDE tiendraient leurs engagements, à savoir la coordination de l'aide des pays donateurs et des besoins de développement des pays récipiendaires.

53. En ce qui concerne la question de la cohérence des politiques pour le développement de l'Afrique, certains délégués ont souligné que l'accès aux marchés et l'allégement de la dette méritaient un chapitre à part dans le rapport sur l'examen mutuel. D'autres ont indiqué qu'il existait déjà des opportunités d'accès au marché, qui étaient sous-utilisées, et que l'Afrique devait s'efforcer de mieux les exploiter. En outre, les retards aux douanes et la corruption étaient un obstacle majeur au commerce en Afrique et régler ces questions améliorerait la performance commerciale de l'Afrique. Le Comité a également indiqué que le commerce transfrontière informel était important mais qu'il n'était pas reflété dans les statistiques officielles.

54. Le Comité a souligné la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles et humaines en Afrique. Certains participants ont également jugé que peu était fait pour exploiter les mécanismes en place dans le domaine du renforcement des capacités, comme par exemple le Programme d'assistance technique intégré conjoint pour certains des pays les moins développés et d'autres pays africains (JITAP). Le Comité a souligné l'importance de l'aide et du commerce, et tout particulièrement de l'accès aux marchés, pour la responsabilité mutuelle.

Rapport succinct sur les conclusions de la réunion du Groupe d'experts consacrée à la dette extérieure de l'Afrique [Point 7 de l'ordre du jour]

55. La CEA a présenté sous la cote E/ECA/CM.37/8 un rapport succinct sur les conclusions de la réunion du Groupe d'experts consacrée à la dette extérieure de l'Afrique, tenue à Dakar (Sénégal) en novembre 2003. Les participants à cette réunion avaient débattu des stratégies, politiques et initiatives requises pour résoudre le problème de l'endettement extérieur de l'Afrique dans le contexte plus général de la mobilisation des ressources requises pour le financement des objectifs du Millénaire pour le développement. La réunion portait sur les questions suivantes:

56. **Vers un degré d'endettement tolérable à long terme :** Même après avoir bénéficié d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), plusieurs pays étaient retombés dans les affres d'un endettement intolérable. Les participants à la réunion de Dakar experts avaient donc recommandé d'évaluer la viabilité de la dette en tenant compte de la situation des pays, à l'aide d'analyses multiples, portant notamment sur le service de la dette et le montant de l'encours de la dette. Ils avaient souligné que la valeur nominale de la dette n'était pas la mesure la plus précise de la viabilité de la dette. Ils avaient également recommandé d'inclure la dette publique intérieure dans la mesure de la viabilité.

57. **Aspects juridiques de la dette :** Un consensus s'était dégagé à la réunion de Dakar pour affirmer que les aspects juridiques étaient la clef de la compréhension des causes du problème de la dette. Les participants ont recommandé d'apporter l'attention voulue aux contrats de dette, en précisant que les fondements juridiques sur lesquels traiter les problèmes de dette odieuse devaient être clarifiés.

58. **Financer l'allègement de la dette pour le développement :** Un consensus s'était dégagé pour affirmer que l'allègement de la dette ne suffirait pas à financer les objectifs du Millénaire pour le développement puisque, d'après les projections, 25 à 30 milliards de dollars de ressources supplémentaires seraient requis chaque année en Afrique pour leur réalisation. Les participants à la réunion de Dakar étaient convenus qu'un allègement supplémentaire de la dette devait être consenti dans le contexte du financement des objectifs du Millénaire pour le développement. Un consensus s'était dégagé pour affirmer que l'allègement de la dette était plus prévisible que l'aide, qu'il réduisait le coût des transactions de la gestion de l'aide et qu'il revenait à un appui budgétaire direct. Les participants à la réunion de Dakar avaient donc recommandé de réévaluer l'aide au développement en termes de composition, de qualité et d'équilibre entre les prêts et les dons. En ce qui concerne le financement de l'allègement de la dette, ils l'ont jugé faisable et ont recommandé d'étudier la possibilité de procéder à des ventes d'or du FMI et d'utiliser le revenu net de la BIRD pour financer le fonds d'affectation spéciale des pays PPTE. Ils ont également souligné qu'il fallait examiner la dette des pays ne pouvant bénéficier de l'Initiative PPTE, tels que les semi-PPTE et les pays endettés à revenu moyen.

59. **Réduire au minimum l'incidence des fluctuations des prix des produits de base :** Un consensus s'était dégagé à la réunion de Dakar pour affirmer que les chocs liés aux produits de base empêchaient beaucoup de pays africains de sortir du piège de la dette. Dans ce contexte, il avait été recommandé de réduire au minimum les fluctuations des prix des produits de base en concluant des contrats à terme et en étudiant la possibilité de créer une institution centrale pour remédier aux dysfonctionnements du marché. Les participants avaient finalement recommandé

de fournir un financement concessionnel compensatoire de secours par le biais d'institutions financières internationales aux pays qui souffrent de chocs chroniques.

60. **La voie à suivre:** les participants à la réunion de Dakar ont jugé que l'Afrique devait formuler une position commune et s'exprimer d'une seule voix. Ils ont recommandé de créer un comité technique spécial pour faciliter des réponses rapides et collectives face aux nouvelles propositions.

61. **Le FMI et la Banque mondiale avaient revu la question de la dette à leurs réunions de printemps :** Le secrétariat a informé le Comité que le FMI et la Banque mondiale avaient formulé au sujet de l'analyse de la viabilité et du financement de la dette de nouvelles positions qui sont très proches des recommandations de la réunion de Dakar. Ces institutions ont reconnu que l'allègement de la dette devrait être considéré dans le contexte du financement des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles avaient également annoncé que les critères de viabilité de la dette devaient être revus et que de nouvelles modalités de financement seraient examinées telles que l'élargissement de l'accès à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance pour les pays qui pâtissent de manière chronique des chocs. Par ailleurs, l'Institut du développement outre-mer a demandé au FMI de vendre de l'or pour financer un allègement supplémentaire de la dette.

62. Le Comité a pris note avec satisfaction des conclusions et des recommandations de la réunion de Dakar et il a remarqué que les chefs d'État africains avaient formulé une position d'après laquelle un allègement de la dette devait être consenti à tous les États africains, quels que soient leur niveau de développement et leur revenu. Le Comité a, également, noté qu'il fallait une volonté politique pour alléger le fardeau de la dette africaine. D'aucuns se sont déclarés préoccupés que l'Initiative exerce une discrimination à l'encontre des pays endettés à revenu moyen.

63. Le Comité a réservé un accueil favorable à la recommandation tendant à inclure la dette publique intérieure dans l'analyse de la viabilité de la dette. Un participant a toutefois redouté que cela n'accroisse la pression budgétaire sur les gouvernements. Certains participants ont également craint que, faute de données statistiques sur la dette intérieure, il serait difficile de déterminer le montant exact de la dette intérieure, qui figurera dans l'analyse de la viabilité de la dette.

64. Le Comité a également convenu que la question de l'allègement de la dette doit être abordée dans le contexte du financement du développement. Certains participants ont souligné qu'il importait d'utiliser l'allègement de la dette pour les secteurs sociaux et l'environnement. Certains ont également souligné que l'allègement de la dette devait être replacé dans un contexte plus large: par exemple, la question de l'accès aux marchés est absolument cruciale parce qu'une amélioration dans ce domaine contribue à développer les exportations. Une augmentation des recettes d'exportation aiderait ensuite les pays africains à assurer le service de la dette.

65. En ce qui concerne les chocs extérieurs, le Comité a noté que les fluctuations des cours des produits de base n'étaient pas les seuls à entrer en ligne de compte. De nombreux pays subissaient également des fluctuations des taux de change.

66. En ce qui concerne la nécessité d'une discipline budgétaire, on a fait observer que cette question était importante, mais qu'elle était moins pertinente que dans les années 80 étant donné que, ces dernières années, les déficits en Afrique avaient été dans une large mesure maîtrisés. Quant au recours à l'allègement de la dette, on a souligné que les investissements dans les secteurs sociaux étaient positifs, mais qu'il ne fallait pas pour autant négliger les secteurs productifs.

Questions statutaires [point 8 de l'ordre du jour]

- ***Examen du Rapport annuel 2004 sur les activités de la CEA***

67. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité était saisi, pour examen et approbation, du *Rapport annuel 2004* (E/ECA/CM.37/4), qui a été présenté par un fonctionnaire du secrétariat. Le Rapport passe en revue les principales activités entreprises par la Commission, y compris ses organes subsidiaires, et le secrétariat pendant la période allant de mai 2003 à mai 2004. Le Comité a apprécié la nature détaillée et l'excellente qualité du rapport.

68. Le Comité a pris note des principaux résultats obtenus dans chacun des sept sous-programmes qui reflètent les grandes priorités du développement de l'Afrique, à savoir la facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales, qui permet normalement de traiter des questions relatives à la pauvreté ; la promotion du développement durable, qui permet de traiter des liens entre la sécurité alimentaire et le développement durable ; le renforcement de la gestion du développement, où l'accent est mis sur la promotion de la bonne gouvernance et le renforcement des capacités de l'État pour la fourniture de services efficaces ; l'exploitation des technologies de l'information pour le développement ; la promotion du commerce et de l'intégration régionale, où l'accent est mis sur le renforcement des capacités commerciales des pays africains ; la promotion de la femme, où l'on continue à examiner les questions d'égalité entre les sexes et d'intégration de ces questions dans les politiques ; et l'appui aux activités sous-régionales en faveur du développement, qui regroupe les travaux des cinq bureaux sous-régionaux de la CEA.

69. Le Comité a été informé que l'exécution des activités dans le cadre de chaque sous-programme tenait également compte des priorités de la Déclaration du Millénaire, du NEPAD et des documents issus des grandes conférences internationales, tels que le Plan d'application de Johannesburg, le Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA, le Consensus de Monterrey et le Programme pour le développement de Doha.

70. Le Comité a pris note avec satisfaction des progrès réalisés en vue de promouvoir le développement et la réduction de la pauvreté grâce à l'élaboration du *Rapport économique sur l'Afrique*, publié chaque année, qui permet d'évaluer les performances économiques des pays ; du *Rapport sur la gouvernance en Afrique* qui sera lancé au moment du quatrième Forum pour le développement de l'Afrique prévu à Addis-Abeba en octobre 2004 ; de la publication intitulée *État de l'intégration régionale en Afrique (ARIA)* qui doit être lancée lors du prochain Sommet de l'Union africaine prévu à Addis-Abeba en juillet 2004 ; et grâce à l'établissement d'un bureau à Genève et du Centre africain pour les politiques commerciales afin de fournir aux États membres une assistance pour le renforcement de leurs capacités commerciales ; et à la mise au point d'un index du développement et de profils de pays qui tiennent compte des différences entre les sexes. Tout en se félicitant de ces résultats, le Comité s'est déclaré préoccupé par le

manque de données et de statistiques précises dans la plupart des pays africains et il a noté que l'efficacité des programmes d'atténuation de la pauvreté dépendait fortement de l'existence d'indicateurs pour leur évaluation. A cet égard, le Comité a accueilli avec satisfaction l'initiative du secrétariat visant à créer le Conseil consultatif pour les statistiques en Afrique (ABSA) qui a pour objet de renforcer les capacités statistiques pour évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre les OMD et de contribuer à la lutte contre la pauvreté.

71. Le Comité a été informé que deux des six organes sectoriels avaient tenu leur réunion biennale au cours de la période considérée. Il s'agissait du Comité de la coopération et de l'intégration régionales et du Comité du développement durable. En outre, les comités intergouvernementaux d'experts des cinq bureaux sous-régionaux (BSR) avaient tenu leur réunion annuelle au cours de la même période. **(Les conclusions et recommandations des réunions des organes sectoriels et des comités intergouvernementaux d'experts qui ont eu lieu pendant la période considérée sont indiquées en détail dans le chapitre 3 du rapport.)**

72. Le Comité a pris note avec satisfaction des résultats obtenus par les bureaux sous-régionaux, en particulier dans l'harmonisation des politiques nationales et la promotion de la coopération sous-régionale et des progrès sur la voie de l'intégration. Il a prié le secrétariat de continuer à fournir un appui aux communautés économiques régionales (CER).

73. Concernant les activités de la CEA qui visent à promouvoir des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté, on a fait observer que le fait d'investir dans des secteurs sociaux comme la santé et l'éducation était le moyen le plus efficace de promouvoir l'objectif de la réduction de la pauvreté. La CEA a donc été encouragée à organiser des débats approfondis sur les domaines où les plus grands progrès pouvaient être réalisés en vue d'atteindre les OMD. Le secrétariat a indiqué que l'objectif principal du Rapport économique sur l'Afrique était précisément d'évaluer les performances de l'Afrique dans des domaines tels que la croissance ou la réduction de la pauvreté. Par exemple, les travaux en cours de la CEA sur l'analyse spatiale de la pauvreté ont été également mis en exergue. En ce qui concerne la demande de certains participants de voir le travail de la CEA sur la bonne gouvernance venir à l'appui de la mise en oeuvre du Mécanisme africain d'examen par les pairs, le secrétariat a assuré le Comité qu'il avait déjà entamer des consultations avec le secrétariat du Mécanisme pour déterminer les domaines de collaboration future.

74. Le Comité a demandé au secrétariat de redoubler d'efforts pour renforcer ses activités de diffusion des informations afin d'assurer que ses produits et services atteignent un public plus large en Afrique.

75. En tenant compte des observations et recommandations susmentionnées, le Comité a pris note du rapport.

- ***Examen du rapport sur l'évaluation externe des activités de la CEA depuis 1996***

76. Le secrétariat a présenté le rapport intitulé « Etude externe des activités de la Commission économique pour l'Afrique : conclusions et voie à suivre » (E/ECA/CM.37/5). Dans le rapport, il a décrit la méthode adoptée pour planifier et exécuter l'étude, notamment les consultations avec les Ambassadeurs représentant les pays membres du Bureau et les doyens du corps diplomatique en poste à Addis-Abeba.

77. L'étude s'est déroulée en trois phases. D'abord, le secrétariat a évalué les résultats obtenus et les contraintes liées aux activités de la CEA depuis que la réforme a commencé en 1996. Au cours de la deuxième phase, une évaluation a été menée par une équipe internationale de consultants, qui se sont également entretenus avec les principales parties prenantes au courant des activités de la CEA. La troisième partie a consisté en un examen par un groupe extérieur d'experts qui ont reçu les rapports du secrétariat et des consultants et ont élaboré un rapport résumant leurs conclusions et recommandations préliminaires en vue d'une étude plus poussée.

78. Le secrétariat a fait remarquer que les experts chargés de l'étude avaient à l'unanimité estimé que, dans le cadre de ses activités, la CEA a toujours eu pour souci d'aider les Etats membres à relever les défis qui se posent en Afrique en matière de développement. Pour ce faire, elle a joué un rôle important dans un certain nombre de domaines afin de répondre aux besoins de l'Afrique en matière de développement. En ce qui concerne la structure intergouvernementale, les experts chargés de l'examen avaient noté qu'il fallait renforcer les interactions avec les Etats membres pour améliorer l'efficacité de la CEA. La coordination entre les organismes des Nations Unies opérant en Afrique s'était renforcée et, au niveau du système, s'était instauré un dialogue permanent visant à renforcer la synergie des activités de coopération technique des Nations Unies, en particulier au niveau des pays. Dans le rapport, les experts ont, en outre, fait remarquer que le dialogue avec les communautés économiques régionales et les organisations régionales, principalement l'Union africaine et la Banque africaine de développement, s'était amélioré.

79. Le secrétariat a indiqué qu'à la suite des observations de l'équipe chargée de l'examen, la CEA avait recensé un certain nombre de domaines dans lesquels approfondir le processus de réforme, à savoir : encourager les Etats membres à participer beaucoup plus à la définition des priorités, améliorer les activités de partage des connaissances et de diffusion; renforcer le partenariat avec les institutions de recherche et les établissements universitaires, et améliorer les activités permettant de recueillir les réactions et d'assurer le suivi et l'évaluation.

80. Le secrétariat a réaffirmé que ces efforts avaient principalement pour objet de placer les États membres au centre des activités de la CEA, en particulier en ce qui concerne l'élaboration du programme de travail pour la période biennale 2006-2007 et le budget-programme. Pour cela, il serait utile d'étudier les moyens d'associer les États membres à l'examen du programme avec le Secrétariat de l'ONU à New York. L'autre axe central a consisté à intensifier l'assistance à l'Union africaine, en particulier par le biais du NEPAD et du Mécanisme africain d'examen par les pairs, auxquels la CEA participait déjà.

81. Cependant, pour toutes ces activités, les ressources étaient une contrainte majeure. Le budget de la CEA n'avait pas augmenté en dépit de la multiplication de ses activités. Beaucoup d'activités ont été mises en œuvre grâce aux ressources extrabudgétaires fournies par les partenaires donateurs. A cet égard, le secrétariat a invité les Etats membres à augmenter leur assistance financière en versant leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (FASNUDA) et, également, en prenant en charge la participation de leurs délégués aux divers comités des mécanismes intergouvernementaux.

82. Au cours des débats qui ont suivi, un certains États membres ont fait observer que la communication était détaillée et riche en informations. Ils ont remercié le secrétariat d'avoir tenu compte de la demande formulée par les ministres. Il a en outre été précisé que le mandat

des experts chargés de l'examen était limité à l'évaluation de l'impact des réformes mises en œuvre en 1996 par la CEA concernant sa capacité de s'acquitter de son travail et de mieux servir le continent.

83. Certains États membres ont indiqué qu'ils approuvaient le rapport des consultants internationaux. Il était évident que la CEA avait joué un rôle essentiel en aidant les pays africains dans les nombreux domaines indiqués dans ledit rapport. L'étude était nécessaire parce que des initiatives politiques avaient été lancées peu auparavant en Afrique, notamment le NEPAD et l'Union africaine. Étant donné ces nouvelles initiatives, il fallait informer les ministres des finances de la façon dont les activités de la CEA complétaient celles d'autres institutions. Elle a en outre précisé que le Comité avait demandé que le budget-programme de la CEA tienne compte des activités et des ressources disponibles.

84. Certains États membres ont exprimé leur satisfaction en ce qui concerne le travail fait par la CEA. Ils ont souligné qu'il importait de renforcer le dialogue et les relations entre la CEA et l'Union africaine pour le plus grand bien des États membres. À cet égard, la restructuration actuelle de l'Union africaine permettait aux deux institutions de renforcer leur collaboration. Certains États membres ont réaffirmé qu'il fallait éviter les chevauchements entre les activités de la CEA et d'autres programmes et fonds en Afrique.

85. En réponse à ces questions, le Secrétaire exécutif de la CEA a partagé le point de vue des délégués concernant le principal objectif de l'examen et la nécessité de créer une synergie avec les activités de l'Union africaine et les autres programmes et fonds opérant en Afrique. Il a indiqué que la réforme était un processus qui portait sur différents domaines : ressources humaines; infrastructures; et exécution de programmes. Il a souligné qu'il s'agissait de savoir si oui ou non la CEA était devenue une meilleure organisation à la suite des réformes. Il a répondu par l'affirmative et indiqué que, par exemple, le nombre de participants aux réunions de la CEA avait augmenté depuis la réforme et que la qualité des débats s'était sensiblement améliorée. En outre, la CEA avait beaucoup aidé les pays africains à adopter une position commune lors des grandes conférences des Nations Unies, par exemple, lors du Sommet du Millénaire sur le développement. Il s'agit là d'acquis importants.

86. Le Secrétaire exécutif a souligné que les États membres devaient participer beaucoup plus à la définition des priorités de la Commission. Il a proposé d'étudier les moyens de renforcer le rôle du Comité d'experts entre les sessions, en particulier par le biais du Bureau. Actuellement, le rôle du Bureau consiste principalement à superviser les activités de la Conférence des ministres. Le Comité doit formuler des recommandations pour rendre le Bureau plus dynamique.

87. Le Secrétaire exécutif a recommandé en particulier de redynamiser les comités techniques de la Commission pour en faire des mécanismes efficaces permettant une plus grande participation des États membres aux activités de la CEA. À cette fin, l'élaboration du programme de travail pour la période biennale 2006-2007 était une occasion sans précédent pour les États membres. Il a demandé à cet égard que tous les comités techniques se réunissent avant le mois d'octobre 2004 afin d'examiner les mesures à prendre pour mettre en œuvre les recommandations découlant de l'étude et de participer activement à l'élaboration du programme de travail de la CEA pour la période biennale 2006-2007. Les comités examineront notamment leur propre rôle ainsi que ceux des comités intergouvernementaux d'experts et du Comité

d'experts de la Conférence pour mieux définir les priorités ; les stratégies permettant de traduire le budget-programme en produits ; le rôle de supervision du Bureau entre les sessions ; les stratégies visant à améliorer les activités de diffusion des informations et à assurer une synergie avec l'Union africaine par le biais du NEPAD. Il importait que l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD et les communautés économiques régionales participent à ces réunions. Le Secrétaire exécutif a proposé que le secrétariat arrête les modalités et les calendriers appropriés pour convoquer ces réunions.

88. Le Secrétaire exécutif a en outre souligné que les Etats membres devaient prendre en charge leur participation aux activités des mécanismes intergouvernementaux. Quatre-vingts pour cent des ressources de la CEA étant consacrés aux dépenses de personnel, cela limitait les ressources disponibles pour l'exécution du programme et pour répondre à d'autres demandes. Il a souligné que les États membres partageaient une responsabilité dans l'approfondissement des réformes. Il a donc demandé instamment aux Etats membres de démontrer leur intérêt pour l'organisation en participant davantage à ses activités et en versant leurs contributions au FASNUDA.

89. Le Comité a approuvé les recommandations figurant dans le rapport.

- ***Note du secrétariat sur des propositions d'amélioration de l'efficacité du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique***

90. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté une note concernant la relance de la Conférence pour les annonces de contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (FASNUDA) (E/ECA/CM.37/7). L'objectif principal était d'inviter les États membres à apporter un appui financier substantiel afin de permettre à la CEA d'exécuter efficacement ses programmes et ses activités opérationnelles conformément aux orientations stratégiques, priorités et autres objectifs définis par les États membres. Ceci était conforme aux objectifs du FASNUDA et à la décision prise en mai 2000 par le Comité de suivi ministériel de la Conférence des ministres de la CEA tenue à Abuja de transférer la Conférence pour les annonces de contributions au FASNUDA de New York en Afrique.

91. Le Comité a pris note du rôle essentiel des ressources extrabudgétaires mobilisées par la CEA grâce à son programme de partenariat et de la nécessité pour les pays africains de compléter les efforts des pays et institutions non africains donateurs d'aide bilatérale. En effet, ces ressources extrabudgétaires, aussi importantes soient-elles, n'avaient toujours pas permis à la CEA de combler l'écart entre les besoins et les ressources disponibles dans le cadre du budget ordinaire.

92. Le Comité a donc approuvé la proposition de la CEA visant à relancer, à compter de 2005, la Conférence pour les annonces de contributions au FASNUDA et de la tenir en même temps que celle des ministres de la CEA. Le Comité a également invité les États africains et les partenaires bilatéraux et multilatéraux à adopter cette initiative de relance du FASNUDA et à saisir cette occasion de contribuer à la réalisation du développement économique et social durable de l'Afrique.

- **Autres questions statutaires**

93. Le Secrétariat a fait savoir au Comité que, conformément à la décision prise à la vingt-cinquième session de la Conférence (Johannesburg, octobre 2002) de fusionner le Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie et le Comité du développement durable en un nouveau Comité du développement durable, ce dernier a examiné et approuvé à sa troisième session une version révisée de son mandat, qui incorpore les éléments pertinents du mandat de l'ancien Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie. Lors de son examen des travaux des comités, la présente Conférence des ministres sera invitée à approuver le mandat révisé du Comité du développement durable.

Plan-programme biennal proposé pour la période 2006-2007 [point 9 de l'ordre du jour]

94. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a été invité à examiner attentivement le plan-programme biennal proposé qui figure dans le document intitulé « *Projet de cadre stratégique : plan-programme biennal proposé pour la période 2006-2007* » (E/ECA/CM.37/3). Le secrétariat a souligné l'importance du plan et a demandé au Comité de faire des recommandations à ce sujet en vue de l'améliorer, et il a indiqué que le plan devrait être soumis au Comité du programme et de la coordination à sa quarante-quatrième session qui se tiendrait en juin 2004. Ses recommandations seraient ensuite transmises à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, lorsqu'elle examinerait le cadre stratégique proposé par le Secrétaire général concernant l'ensemble du Secrétariat de l'ONU pour la période biennale 2006-2007.

95. Le Comité a noté que l'élaboration du plan était conforme à la résolution de l'Assemblée générale dans laquelle le Secrétaire général avait été prié de présenter un projet de cadre stratégique, dont la première partie porterait sur les objectifs à long terme de l'Organisation et la deuxième sur les plans-programmes biennaux de tous les départements du Secrétariat de l'ONU, y compris les commissions régionales.

96. Le plan, tel qu'il était présenté au Comité, reflétait effectivement les mandats de la Commission et tenait compte des objectifs du NEPAD et d'autres accords nationaux, régionaux et internationaux, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Il prenait également en considération les résolutions adoptées par les comités statutaires de la CEA, notamment dans les domaines du développement durable, de l'égalité entre les sexes et du développement.

97. À la suite de la présentation du plan biennal, le Comité a fait certaines observations. Premièrement, il voulait savoir comment la CEA prévoyait de mesurer l'impact de ses activités étant donné que les indicateurs de succès figurant dans le plan-programme biennal proposé pour la période 2006-2007 étaient trop larges et ne seraient pas attribués aux activités de la CEA. Dans sa réponse, la CEA a expliqué qu'à ce stade du processus, le programme biennal proposé ne reflétait que les grands domaines de réalisations. Des évaluations plus définitives seraient effectuées ultérieurement, une fois le programme de travail élaboré. Le secrétariat a attiré l'attention du Comité sur certains exemples d'indicateurs de succès qui figurent déjà dans le plan proposé en faisant observer qu'ils comprendraient également des données de base, des objectifs concrets et des méthodes et outils spécifiques pour recueillir des données permettant de

mesurer l'impact. A cet égard, le Comité a exhorté les États membres à soumettre au secrétariat de la CEA leurs rapports concernant l'impact des activités de la CEA dans leur pays. Le Comité a souligné la nécessité d'une évaluation du programme biennal précédent au cours de l'examen du programme de travail de l'exercice biennal suivant. Le Comité a noté qu'en l'absence de ces informations, il serait extrêmement difficile d'évaluer l'impact des programmes et sous-programmes de la CEA.

98. Le Comité voulait également savoir à quel moment le plan et le budget finals seraient communiqués aux États membres, comme la Commission l'avait demandé à sa dernière session, en 2003. Dans sa réponse, le secrétariat a réitéré que le plan soumis pour examen ne traçait que les grandes du programme biennal général, qui serait ensuite perfectionné et complété par un budget-programme correspondant pour l'exercice biennal 2006-2007. Le budget-programme serait examiné l'année prochaine par la Conférence des ministres de la CEA, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité du programme et de la coordination de l'Organisation des Nations Unies. Le secrétariat a donné au Comité l'assurance que le plan final et le budget-programme seraient disponibles, respectivement, en décembre 2004 et en décembre 2005, après leur approbation par l'Assemblée générale.

99. En tenant compte des observations susmentionnées, le Comité a approuvé le plan-programme biennal proposé pour la période 2006-2007.

Questions diverses [point 10 de l'ordre du jour]

100. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

Adoption du Rapport [point 11 de l'ordre du jour]

101. Le Comité a adopté le présent rapport ainsi que le projet de résolution contenu en annexe, pour examen par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

Clôture de la réunion [point 12 de l'ordre du jour]

102. Dans ses remarques de clôture, le Secrétaire exécutif de la CEA a exprimé sa reconnaissance à tous les participants pour leurs contributions précieuses au succès de la réunion. Il a noté que le processus de réforme de la CEA avait entraîné, entre autres, une amélioration de la qualité des débats et de la participation aux réunions du Comité. Il a réitéré la nécessité de continuer à étudier les moyens d'améliorer encore le dialogue entre la CEA et le Comité pour que ce dernier soit davantage impliqué dans les travaux de la CEA.

103. Dans ses remarques de clôture, le Président a remercié tous les participants pour leur appui et leur dévouement, qui allaient faciliter la tâche des ministres.

104. Le Président a ensuite déclaré la réunion close.

PROJET DE RÉSOLUTION
PLAN-PROGRAMME BIENNAL PROPOSÉ
POUR LA PÉRIODE 2006-2007

La Conférence des ministres

Rappelant la résolution 41/203 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1986 et les résolutions pertinentes ultérieures relatives à la planification du programme,

Rappelant en outre sa résolution 809 (XXXI) du 8 mai 1996 sur les nouvelles orientations pour la Commission économique pour l'Afrique et sa résolution 838 (XXXV) sur les révisions proposées au plan à moyen terme de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2002-2005,

Prenant note de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale datée du 23 décembre 2003, dans laquelle le Secrétaire général a été prié d'établir et de soumettre à l'Assemblée, à sa cinquante-neuvième session, un cadre stratégique pour la période biennale 2006-2007, qui remplace l'actuel plan à moyen terme sur quatre ans,

Ayant examiné le plan-programme biennal proposé pour la période 2006-2007 qui figure dans le document E/ECA/CM.37/3,

Approuve le plan-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour la période biennale 2006-2007, en tenant compte du débat qui a eu lieu et des observations qui ont été faites à ce sujet à la présente réunion.